RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00026
Numéro SIREN : 790 512 362
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/001593

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUBENAS

350071

Dénomination : ABCIS
Adresse : 34 rue Pierre Semard 07800 la Voulte-sur-rhone - FRANCE-

n° de gestion : 2013B00026
n° d'identification : 790 512 362

n° de dépôt : A2018/001593
Date du dépôt : 30/06/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 04/12/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

350071

Greffe du Tribunal de Commerce d'Aubenas - Mairie Annexe 10 rue Georges Couderc
07200 AUBENAS
Tél : 04 75 89 21 80 - Fax : 04 75 89 21 81

ABCIS

SAS au capital de 25.000 € - RCS AUBENAS 790 512 362
Siège Social : 34 rue Pierre Sémard – 07800 LA VOULTE SUR RHONE

- § -

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 4 DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT et le QUATRE DECEMBRE,

La société FOS SERVICE LEVAGE (FOSELEV), société par actions simplifiée au capital de 1.992.9000 euros, ayant son siège social 530 rue Mayor de Montricher – 13798 Aix en Provence, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 637 070 632, représentée par Monsieur Bruno CAGNOL,

Associé unique de la société ABCIS SAS,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination des commissaires aux comptes de la Société :

- Mandat des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités à accomplir.

PREMIERE DECISION :
MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide de nommer :

- La société EXPERTEA AUDIT SAS, sise 60 boulevard Jean Labro – 13016 MARSEILLE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'aux décisions de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION :
POUVOIRS

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

FOSELEV SAS
Associé unique
Représentée par Bruno CAGNOL